

M. GRÉGOIRE: Je désire appeler votre attention sur le fait que le deuxième paragraphe du commentaire 108 de Beauchesne décrète:

Le 19 juillet 1909, la Chambre a été saisie d'une accusation de partialité et de manque de courtoisie portée contre le président du Comité des voies et moyens comme étant une question de privilège. Ayant reconnu que l'accusation n'était pas justifiée, le député qui l'avait portée l'a retirée.

M. DROUIN: Monsieur le président, en vertu du commentaire de Beauchesne qui vient de nous être cité, je demande à M. Grégoire de retirer ses paroles à l'adresse du président.

M. GRÉGOIRE: Je ne les retirerai pas, j'exposerai mon grief à la Chambre sous la forme d'une question de privilège. Si l'on peut prouver que j'ai tort, étant donné qu'à l'heure actuelle on ne m'a même pas laissé parler, je n'ai pu exprimer mes points de vue.

Le PRÉSIDENT: Vous avez déjà parlé et vous aurez le droit de faire d'autres observations, mais d'autres députés veulent parler avant que vous le fassiez. Conséquemment, il faut donner la chance aux autres d'exprimer leurs points de vue et vous aurez le droit d'y revenir par la suite.

M. MARTINEAU: Monsieur le président, en ce qui a trait à la question de privilège soulevée par l'honorable député de Lapointe, qui prétend qu'on ne lui a pas permis de continuer ses observations, je me souviens fort bien que lorsqu'il a repris son siège, vous lui avez demandé vous-même s'il avait terminé et il a dit qu'il avait terminé ses remarques.

M. GRÉGOIRE: Il y a là une erreur.

Monsieur le président, ce que je voulais dire, ce n'est pas mes remarques au début de la séance, mais lorsque j'ai dit qu'il y avait eu partialité relativement à deux recommandations du comité, à ce moment-là, vous m'avez refusé le droit de parler, avant même que j'aie pu mentionner de laquelle des deux recommandations du comité il s'agissait.

Le PRÉSIDENT: M. Moreau.

M. MOREAU: Monsieur le président, je serais intéressé à entendre les arguments qui ont été présentés.

M. Knowles a tenté d'établir que nous ne sommes pas ici pour décider ce qu'est un parti officiel et il a aussi ajouté que les partis ne sont pas reconnus en Chambre, mais il me semble que le problème ne réside pas dans le nombre de groupes que nous avons.

Par tradition, nous reconnaissons certains partis et nous accordons certains privilèges à leurs chefs et le fait de les appeler groupes ou partis ne me semble pas très important. Dans notre système parlementaire, nous avons sûrement une façon de reconnaître les partis ou les groupes et ce privilège est aussi étendu à leurs chefs.

J'aimerais à revenir sur la difficulté qui a été soulevée au tout début de la séance. M. Grégoire, au nom des créditistes, ne réclamait pas la reconnaissance d'un nouveau parti ou d'un nouveau groupe. Si j'ai bien compris, et j'ai suivi attentivement le débat dans les deux langues, il a dit que les membres de son parti se sont réunis en caucus et qu'ils ont changé de chef. D'après ce que j'ai compris, c'est en se basant sur ce fait qu'ils réclament certains privilèges spéciaux. Il me semble qu'on a perdu de vue cet aspect du problème en débattant la question de ce qui constitue un groupe et ce qui n'en constitue pas un.

J'aimerais maintenant à revenir sur cet aspect du problème et à poser une question à M. Grégoire à ce sujet. Je pense qu'il est très désireux de parler. J'aimerais qu'il m'explique ses assertions du début qui se rapportent au fait